

## ORDERS OF REFERENCE

*Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Thursday, June 2, 1988:*

By unanimous consent, it was ordered,—That, when the motions for second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario; Bill C-122, An Act to amend the Indian Act (by-laws and membership rules) and Bill C-123, An Act to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share), have been adopted, the said Bills shall stand referred to the same Legislative Committee; and

That, notwithstanding Standing Order 93(5)(a), the said Committee shall remain in existence until each Bill has been reported back to the House.

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-73, An Act to provide for the implementation of an agreement respecting Indian lands in Ontario;

Mr. McKnight, seconded by Mr. Cadieux, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-122, An Act to amend the Indian Act (by-laws and membership rules);

Mrs. Landry for Mr. McKnight, seconded by Mr. Schellenberger (Wetaskiwin), moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to, on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-123, An Act to amend the Indian Act (minors' funds and surviving spouse's preferential share);

Mr. McKnight, seconded by Mr. Cadieux, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

## ORDRES DE RENVOI

*Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 2 juin 1988:*

Du consentement unanime, il est ordonné.—Que, lorsque les motions portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif des projets de loi C-73, Loi de mise en oeuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario, C-122, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (statuts administratifs et règles d'appartenance) et C-123, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant), auront été adoptées, ces projets de loi soient déferés au même Comité législatif; et

Que, nonobstant l'article 93(5)a) du Règlement, ledit Comité continue d'exister jusqu'à ce qu'il ait fait rapport à la Chambre de chacun de ces projets de loi.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-73. Loi de mise en oeuvre d'un accord concernant les terres indiennes de l'Ontario.

M. McKnight, appuyé par M. Cadieux, propose.—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-122, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (statuts administratifs et règles d'appartenance).

M<sup>me</sup> Landry, au nom de M. McKnight, appuyé par M. Schellenberger (Wetaskiwin), propose.—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-123, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (fonds des mineurs et part du conjoint survivant).

M. McKnight, appuyé par M. Cadieux, propose.—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.